

Le Courrier d'Angola

NEWSLETTER DE L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA EN SUISSE • MARS 2004



Un hôpital spécialisé dans le traitement du SIDA

L'Hôpital *Esperança* (espoir), spécialisé dans le traitement du HIV/Sida, a été inauguré, le 1er mars, à Luanda, par le président angolais, M. José Eduardo dos Santos. Localisé dans la municipalité de Rangel, une des plus peuplées de la capitale angolaise, l'hôpital a reçu des investissements de près 350.000 dollars de la part de l'État et de la société angolaise *Somolebe*, responsable de l'assistance technique. La capacité d'accueil est de 15 malades par jour, 1.022 séropositifs étant inscrits pour se faire soigner lors de l'inauguration. Le traitement sera subventionné par l'État et coûtera l'équivalent de 320 dollars américains par an à chaque malade, contre 3.000 dollars fixés par les cliniques privées. On estime qu'environ 10.000 personnes souffrent de cette maladie dans les dix-huit provinces, où le Programme national de lutte contre le Sida, présidé par le chef de l'État, souhaite créer d'autres hôpitaux et déployer des brigades mobiles.

Le taux de scolarisation en Angola a augmenté de 48% depuis 2002

La construction et la réhabilitation des écoles après la fin de la guerre civile et les réformes introduites dans le système éducatif ont fait augmenter le taux de scolarisation en Angola de 5% en 2002 à 48% en 2004, a annoncé le Ministère de l'Éducation.

En Angola, une réforme du système éducatif a

été approuvée, en décembre 2001, par l'Assemblée nationale. L'implantation du nouveau système, tout comme la suppression de l'actuel, se fait de manière progressive, dans un processus qui se prolongera jusqu'en 2011.

La finalité de la réforme est de promouvoir la qualité de l'enseignement en offrant aux Angolais un projet éducatif rénové, mieux adapté au regard des expériences internationales jugées pertinentes, aux particularités nationales et aux besoins du développement national. Le gouvernement fait appel à les associations de la société civile et à l'assistance internationale pour un partenariat, afin que l'enseignement devienne la priorité nationale et que l'analphabétisme dans le pays soit supprimée dans les plus bref délais.



La Bourse de Valeurs sera créée cette année

Sept ans après les premiers pas, la Bourse de Valeurs de l'Angola (BVA) va être créée cette année. Le Ministère des Finances a dévoilé un projet dont les plans initiaux montrent que les futurs actionnaires, avec qui le Noyau des marchés des capitaux (NMC) a réalisé des séminaires pour éclaircir les modalités d'adhésion, seront environ quarante entités, parmi lesquelles des sociétés et des institutions publiques, des groupes d'entreprises et des banques. Les sociétés privées détiendront 32% du capital social de la BVA et les banques d'affaires les 28% restants. Le secteur public, y compris les compagnies pétrolière *Sonangol* et aérienne *TAAG*, détiendra 40% du capital.

Parmi les groupes privés identifiés comme probables actionnaires figurent les groupes *Arosfrom*, *César & Filhos* et *Mello Xavier*. Éventuellement, les banques *BCI*, *BAI*, *Totta de Angola* et *Espirito Santo Angola* s'ajouteront aux actionnaires.

Les responsables des marchés des capitaux attendent, maintenant, l'approbation de la Loi sur les valeurs immobilières afin que la Bourse soit réglementée. Les cadres ont déjà été formés et le site où elle va fonctionner, près du siège de *Sonangol Holding*, trouvé. «Nous voulons garantir toute la législation et que tout le système informatique et de surveillance soit installé pour que, quand les portes seront ouvertes, la Bourse puisse fonctionner sans problèmes», a dit le coordinateur du NMC, M. António Da Cruz Lima.

Dans ce numéro

Le gouvernement s'engage à créer des conditions pour les prochaines élections

Le gouvernement, dans une déclaration publiée le 4 février, a réitéré son «total engagement» dans la création des conditions techniques et matérielles pour la réalisation, aussitôt que possible, des prochaines élections générales. Les partis politiques cherchent un consensus. Page 2

Accord avec l'UNESCO

Le gouvernement angolais et l'UNESCO ont signé, à Luanda, un accord de coopération destiné à soutenir la réforme de l'enseignement national et d'autres secteurs de l'agence de l'ONU en Angola. Lors de son voyage à Luanda le directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, a affirmé que «l'affaire» Falcone n'affecterait pas les relations entre l'Angola et l'UNESCO. Par ailleurs, le chef de la diplomatie angolaise, M. João Miranda, a effectué une visite officielle de deux jours à Paris, où s'est entretenu avec son homologue M. Dominique de Villepin, avec qui il a abordé des questions liées au développement de la coopération bilatérale, ainsi qu'à la situation en Côte D'Ivoire.



Koichiro Matsuura, directeur général de l'Unesco

Dialogue sur le rapatriement volontaire et la réintégration durable en Afrique

Le ministre de l'Assistance et la Réinsertion sociale, M. João Baptista Kussumua, a participé à la réunion sur le *Dialogue sur le rapatriement et la réintégration durable en Afrique*, le 8 mars au siège du UNHCR à Genève, où il a déclaré que le gouvernement angolais est engagé dans le retour et la réintégration de près cinq millions de personnes qui ont été affectées par le conflit armé, notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les soldats démobilisés, les handicapés et les enfants qui ont été séparés de leurs familles. M. Kussumua a souligné que, cette année, l'Angola continuera à dépendre de ses partenaires, des institutions financières internationales, des pays donateurs et des amis de l'Angola pour éradiquer les situations d'urgence, spécialement pour aboutir à la sécurité alimentaire.

Les partis politiques cherchent un consensus en vue de la tenue des élections

Les partis de l'opposition se sont affirmés d'accord avec les quatorze points présentés par le MPLA pour la préparation des prochaines élections générales en Angola, mais ils insistent sur la fixation de la date des scrutins.

Le 5 mars, à Luanda, le parti au pouvoir a présenté son agenda politique pour 2004. Comportant quatorze points, l'agenda concernait, outre la réorganisation du parti, la préparation du processus électoral, le plan pour la tenue des élections, l'adoption d'un agenda national de consensus et la réflexion sur l'éducation, la santé et l'organisation des paysans.

Le MPLA considère fondamentale l'approbation de la nouvelle Constitution et la réinstallation de la population avant que l'on ne fixe la date définitive des élections, mais cette position suscite la polémique au sein des autres partis, dont les uns défendent la tenue du scrutin en 2004 et d'autres, en 2005. Le responsable de l'Information de l'UNITA, M. Adalberto Junior, a défendu, à Lisbonne, la tenue des élections en septembre 2005, tout en indiquant que l'approbation de la nouvelle loi

constitutionnelle n'empêchait pas la réalisation d'autres tâches conduisant au processus, notamment le recensement de la population et la création d'une commission électorale.

Au cours de la présentation de son agenda, le MPLA a manifesté le souhait d'organiser rapidement les élections. Mais, selon ses dirigeants, ce processus exige la mise en œuvre des grandes tâches dont la compétence revient soit à l'Assemblée nationale soit au gouvernement, en allusion à l'adoption des mesures législatives, le retour de la population dans ses zones d'origine, le déminage, la réhabilitation des routes et la restauration du réseau de télécommunications.

Un groupe technique chargé d'élaborer le projet de la loi constitutionnelle vient cependant de présenter le résultat de quinze mois de travail et un nouveau président de la Commission constitutionnelle, M. Bornito de Sousa, a été élu. Chef du groupe parlementaire du MPLA, M. Bornito de Sousa remplace M. João Lourenço, qui a été élu au poste de premier vice-président du Parlement.

Le vrai nombre de mines posées sur le territoire angolais

Plusieurs organes de presse exagèrent le nombre des mines posées en Angola, a affirmé le directeur de l'Institut national de déminage (INAD), M. Leonardo Sapalo. L'Angola est certes miné, a-t-il reconnu, mais pas au nombre des mines souvent publié. M. Sapalo a avancé le chiffre de moins de cinq millions comme nombre approximatif des mines posées sur le territoire. Selon lui, le pays ne possède pas des périmètres minés mais plutôt des zones minées et les données en possession de l'INAD font état de l'existence de 4.000 champs de mines. Les provinces les plus affectées sont Huambo et Bié (centre du pays), Kuando-Kubango (Sud-Est), Bengo et Malanje (Nord), tandis que celles de Namibe (Littoral sud), Luanda et Zaire (Nord) les moins touchées.

L'Érythrée sollicite la médiation de l'Angola

La République de l'Érythrée a sollicité l'appui du gouvernement angolais dans la résolution de ses différends avec l'Éthiopie, notamment dans la mise en œuvre par ce dernier pays des décisions adoptées, en 2003, par le Tribunal international de La Haye concernant les limites frontalières. La sollicitation a été faite lors d'une audience que le président José Eduardo dos Santos a accordée à l'émissaire du chef de l'État de l'Érythrée et ambassadeur en Afrique du sud, M. Tesfamatel Geratu, qui était porteur d'un message du président Isaias Afwoaki. Se confiant à la presse à l'issue de l'audience, le diplomate érythréen a affirmé: «la réponse de Monsieur le Président a été positive».

Engagement dans la lutte contre le terrorisme

À Genève, lors de la 60e session de la Commission des droits de l'homme, l'Angola a réaffirmé son compromis avec la lutte contre le terrorisme international. Le vice-ministre des Relations extérieures, M. George Chicoty, a dit que notre pays a toujours condamné les diverses formes de terrorisme parce qu'il préconise que les hommes puissent résoudre leurs divergences de manière pacifique, à travers le dialogue et la compréhension. Au cours des assises, l'Angola a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur le Droit de l'enfant. Le rapport met accent sur les actions de défense et la promotion des droits de l'enfant menées au niveau natio-

nale, particulièrement la campagne d'enregistrement civil gratuite des enfants, le programme de localisation et de réunification des familles ainsi que le plan national d'action et d'intervention contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants.

L'appui apporté par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'homme à la réforme du système de justice en Angola permettra de renforcer la capacité institutionnelle du pays, a remarqué le vice-ministre.

Pendant son séjour à Genève, M. Chicoty s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères d'Ukraine, M. Kostyantyn Gryshchenko, pays qui va ouvrir en bref une ambassade à Luanda.

Une stratégie de lutte contre la pauvreté

Après l'accord de paix en Angola, le 4 avril 2002, le gouvernement a dressé une Stratégie de lutte contre la pauvreté (SLCP) afin d'assurer que tous les citoyens puissent jouir, de manière équitable, du processus de reconstruction nationale. Comme objectif global de cette stratégie, il a fixé la réduction de moitié de l'incidence actuelle de la pauvreté de 68% d'ici à 2015.

Pour accomplir cette tâche, outre les actions de formation et de gestion macro-économique, la SLCP énonce des buts spécifiques à atteindre:

- L'insertion dans la société de 3,8 millions des personnes déplacées, de 293.000 réfugiés et de 160.783 démobilisés de guerre et leurs familles d'ici à 2006;
- Désactiver les mines anti-personnel dans toutes les régions offrant des potentiels agricoles et proches des zones habitées d'ici à 2006;
- Augmenter de manière durable la production agricole à des niveaux assurant la sécurité alimentaire de la population;
- Garantir la connaissance du VIH/SIDA et de ses formes de transmission pour 85% de la population d'ici à 2006;
- Garantir l'accès à la scolarité primaire pour tous les enfants d'ici à 2015;
- Éradiquer l'analphabétisme chez les adultes d'ici à 2015;
- Garantir la couverture universelle de vaccination



contre les principaux maladies infantiles;

- Réduire la taxe de mortalité des mineurs de cinq ans à 75% d'ici à 2015;
 - Réduire la taxe de mortalité maternelle de plus de 75% d'ici à 2015;
 - Augmenter l'accès à l'eau potable de 76% pour la population dans les zones urbaines et de 25% dans les campagnes d'ici à 2006;
 - Augmenter l'accès aux systèmes d'assainissement de 79% pour les zones urbaines et de 32% pour les campagnes;
 - Augmenter de 25% la proportion des ménages avec de l'énergie électrique d'ici à 2006;
- Pour mener à bien la SLCP, le gouvernement compte sur l'effort collectif du secteur privé, la société civil et les partenaires internationaux.

Nouveaux projets d'investissements s'élèvent à soixante millions de dollars

L'Agence Nationale de l'Investissement Privé (ANIP) a approuvé, les derniers six mois, 58 projets correspondants à 60 millions de dollars. Ces informations sont contenues dans un rapport de l'ANIP présenté à la Commission Permanente du Conseil des ministres. Le document constate qu'environ dix projets sont approuvés par mois et qu'à peu près cent millions de dollars d'intentions d'investissements sont soumis au processus de négociations, dans le cadre du régime contractuel de l'investissement privé.

Accusations infondées

Les plus récents rapports de l'Ong Britannique *Global Witness* «se limitent à répéter sans fondement accusations déjà faites dans des années précédentes», à déclaré le gouvernement angolais. Réagissant, dans un communiqué, le 31 mars, au rapport de cette organisation qui accusait des dirigeants angolais de corruption, la Commission permanente du Conseil des ministres a affirmé que des tels rapports «visent seulement à amarrer les Angolais au passé, rouvrant des blessures encore mal cicatrisées». Le communiqué souligne que le gouvernement angolais n'a aucune réticence d'assumer la responsabilité des actes légitimes et légaux qu'il a pratiqué pendant le conflit armé, grâce auxquels a été restituée la paix à tous les Angolais.

Quelques jours auparavant, le chef de la Maison civile du Président de la République d'Angola, M. Carlos Feijó, avait déclaré que le Président angolais n'est pas et ne sera jamais bénéficiaire de comptes de la société *Camparal* ouverts auprès de la Banque *Indosuez* au Luxembourg. Éclaircissant que, lors de la période difficile de la récente histoire de l'Angola, M. Pierre Falcone avait placé des fonds à la disposition du gouvernement angolais pour lui permettre d'exercer son droit de souveraineté, il a précisé qu'en janvier 2000, le gouvernement angolais s'est borné à rembourser au créancier les dettes contractées par l'État.

L'IFC va auditer les comptes publics angolais

Le gouvernement de l'Angola va ouvrir ses comptes à une audit indépendant. L'audit sera conduit par IFC (*International Finance Corporation*), institution privée associée à la Banque Mondiale. M. Aguinaldo Jaime, Ministre-adjoint du Premier-ministre, a dit au *Business Report* de l'Afrique du Sud, où il s'est rendu récemment, qu'une équipe de l'IFC va faire une enquête les comptes et présentera ultérieurement ses recommandations. Le Ministre-adjoint a réaffirmé au *Business Report* que le pays va signer un accord avec le FMI au mois de mai prochain, ce qui devrait ouvrir la voie à l'obtention d'un train de mesures d'assistance au cours du premier trimestre de l'année prochaine. La signature récente d'un accord de prêt avec la Chine, d'une valeur de deux milliard de dollars, fait a des conditions favorables, obtenu à des conditions favorables, a été considérée par le Ministre-adjoint comme représentant un signe de confiance envers le gouvernement de l'Angola.

L'aide annuelle du Japon s'élève à 30 millions de dollars

Le Japon octroie annuellement à l'Angola un don de 30 à 50 millions de dollars destiné aux projets socio-économiques. Au cours des dix dernières années, l'aide nipponne à l'Angola s'est chiffrée à 250 millions de dollars. Fruit de la coopération bilatérale exemplaire, qui a connu une croissance durant cette période, plusieurs projets ont bénéficié de ce financement, notamment ceux de la réhabilitation du réseau téléphonique de la capitale angolaise et de la réhabilitation de l'hôpital *Josina Machel*. Le Japon participe à d'autres programmes de développement, notamment à la réhabilitation des routes et à la fourniture d'eau potable aux populations.

La deuxième phase a débuté en janvier

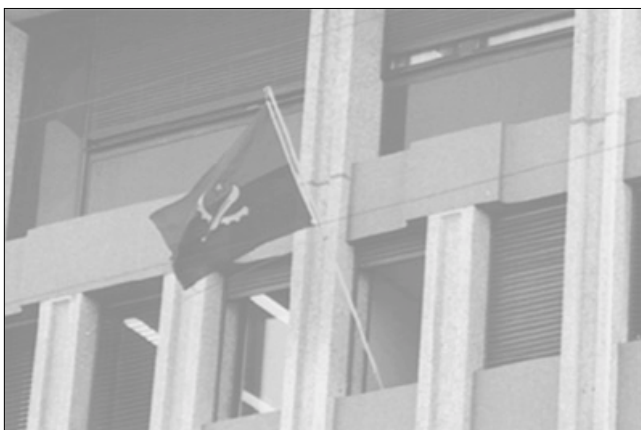
La Suisse propose un programme d'assistance au retour des Angolais

L'Office Fédéral de Réfugiés (FOR) propose, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un programme d'aide pour les ressortissants angolais qui désirent retourner volontairement en Angola et qui ont sollicité une demande d'asile en Suisse avant le 1er janvier 2004.

Le programme est entré dans sa seconde phase le 1er janvier 2004, cette phase se déroulant jusqu'en décembre. Le programme offre les prestations suivantes:

- Service de conseil pour le retour dans le canton,
- Organisation du voyage,
- Aide à l'obtention des documents de voyage,
- CHF 2.000.- par personne majeur,
- CHF 1.000.- par personne mineure,
- Aide supplémentaire pour les personnes vulnérables,
- Aide individuelle à des projets.

L'enregistrement dans le programme auprès des services de conseil dans le canton respectif doit être fait avant l'expiration



Les adresses des services de conseil peuvent être obtenues auprès des Services Consulaires de l'Ambassade

d'un éventuel délai de départ. Il y a des services de conseil dans tous les cantons, les adresses pouvant aussi être obtenues auprès des services consulaires de l'Ambassade d'Angola en Suisse, à Genève, ou sur les sites Internet www.bff.admin.ch, www.iom.int/switzerland/.

Le Programme d'assistance au retour volontaire en Angola a commencé le 15 novembre 2002 à l'initiative commune du FOR et de l'OIM, en collaboration avec la Coopération Suisse pour le Développement (SDC) et l'Ambassade d'Angola en Suisse. Une réunion d'évaluation de la première phase du programme entre l'Ambassade

d'Angola et l'Office Fédéral des Réfugiés s'est tenue en février dernier à Fribourg. Pendant la première phase, considérée positive, 21 citoyens angolais sont retournés en Angola et 12 autres attendent leur retour.

Contrairement à la première phase, dans laquelle les citoyens avaient l'option de bénéficier de l'aide aux projets individuels jusqu'à CHF 5.000.- ou de l'assistance au retour, dans la seconde phase les candidats peuvent bénéficier des deux conditions. Autre innovation: les projets individuels peuvent maintenant être présentés à Luanda, dans un délai de trois mois après le retour.

L'Angola ne participera pas au contingent de paix pour la Côte d'Ivoire

L'Angola ne participera pas au contingent de 6.249 casques bleus qui seront envoyés en mission en Côte d'Ivoire, en avril, dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. Le ministre angolais des Relations extérieures, M. João Miranda, a annoncé que le gouvernement a décliné l'invitation des Nations unies pour que le pays participe au contingent, afin d'éviter toute source de discordance entre les parties au conflit.

Les Suisses en Angola

Les expéditions scientifiques africaines du

Dr Albert Monard (1886-1952)(*)

Première mission scientifique suisse en Angola

L'initiateur et le chef de cette expédition est le Dr Hertig, médecin suisse établi depuis trente ans en Afrique du Sud, où il s'était adonné à la chasse. Il demande le concours d'un autre chasseur, William Borle, qui est aussi l'organisateur de la mission. Les autres participants sont Marcel



L'explorateur Albert Monard

Borle, fils de William, photographe et cinéaste, et Albert Monard, naturaliste.

La mission part de Suisse à la fin de juin 1928; elle arrive à Lobito en juillet, se dirige vers Huambo puis Vila da Ponte. Elle suit ensuite le fleuve Kuvangu et organise trois camps importants au rio Mbalé, à Kakindo et au Chimporo. Une autre excursion conduit une partie de la mission à Mossamedès. D'autres séjours ont lieu dans la région du Kutato, à Ebanga, Kalukembé et S. Amaro. Les voyageurs regagnent la Suisse en mars 1929. Ils ramènent une tonne de collections zoologiques et ethnographiques.

(*) Texte tiré de la plaquette «Hommage à Albert Monard, conservateur du musée, de 1920 à 1952», édité par le Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, 1986. Transcription faite avec la gentillesse du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds.

(Dans la prochaine édition: **Deuxième mission scientifique suisse en Angola**)



NEWSLETTER DE L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA EN SUISSE • MARS 2004

Ambassade de la République d'Angola et Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Rue de Lausanne 45-47

1201 Genève

Téléphone : 022.738.03.80

Télécopie : 022.738.03.82

E-Mail: courrier-ambang@bluewin.ch

Webpage: www.courrier-ambang.ch